Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Quorum : 22

M. ARTHUR est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 9 juillet 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :
Mmes MM. BELLEVILLE, CHEVALIER, ZANIRATO, ORCET, CLAPOT, DEMARQUETTE MARCHAT MARCHAT (arrive après le vote de la question n° 2), BONIFAY, PASTOUREL, BOUT, TAPISSIER, CREPIN, TRI, BRUN, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, GALATEAU LEPERE, ARNAUD, TORRES, BERTHIER, NOVARETTI, GAVAZZI, LEPAGE, BUISSON

Procurations
Mme LE GOFF à M. BELLEVILLE
M. SANCIAUME à M. ARTHUR
Mme DEMARQUETTE MARCHAT à Mme CLAPOT
M. CARRY à M. TRI
M. BERTHET à M. ZANIRATO
Mme CAROT à Mme CHEVALIER
M. SUFFET à Mme BORIES
M. RENEVEY à M. ORCET
M. LEMONT à Mme NOVARETTI
Mme DANIEL à M. BUISSON

14 - OBJET : ENSEIGNEMENT –Modification du règlement intérieur relatif aux réservations de la cantine et des services périscolaires

Rapporteur : M. ARTHUR

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250716-N14-09-07-2025-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

La commune assure, depuis de nombreuses années, la mise en place d'un accueil périscolaire le matin et le soir dans les écoles publiques de la collectivité. Pour ce faire, un règlement intérieur a été élaboré et adopté en séance du conseil municipal du 15 septembre 2004. Afin de s'adapter à l'évolution des besoins en matière de réservation de la cantine et des services périscolaires, ce règlement a, depuis, fait l'objet de plusieurs modifications dont la dernière en date du 25 septembre 2024.
Dans le cadre de ce toilettage, nécessaire à notre conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, il convient d'apporter des précisions plus détaillées dans ce règlement, relatives aux modalités de réservation ainsi qu'aux conditions de leur remboursement.
Ce sont donc ces ajustements qui ont été intégrés au règlement intérieur qui vous est présenté aujourd'hui. Celui-ci sera communiqué aux parents des enfants concernés via la plateforme BELAMI.
Par conséquent, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur ainsi modifié.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 15 juillet 2025.

Le secrétaire de séance

M. ARTHUR

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard - Occitanie

Mme Le Maire

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250716-N14-09-07-2025-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025